

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mai 2021**

Communication n° 14/05.2021

Objet: statistiques déchets 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations sur les déchets récoltés sur notre territoire pour l'année 2020.

Nous constatons une constante diminution des quantités de déchets récoltés par habitant depuis l'introduction de la taxe au sac. De 594 kg par habitant récoltés en 2012, nous sommes passés à 371 kg pour 2020, ce qui correspond à une réduction supérieure à 37 % par rapport à 2012.

La pandémie de la COVID-19 se ressent dans les déchets. Dans le détail, nous constatons une hausse par habitant concernant les ordures ménagères, qui passent de 130 à 138 kg et le verre de 23 à 33 kg. Une baisse est en revanche constatée pour le papier-carton qui passe de 78 à 68 kg et la ferraille qui passe de 11 à 10 kg/habitant. Les déchets compostables restent quant à eux stables, soit de 80 à 81 kg/habitant. Les autres déchets, tels que le bois (30 à 24 kg) et les encombrants (20 à 17 kg) sont en baisse.

A la suite de l'incendie de la déchèterie le 29 juin 2020, les citoyens ont pu se rendre aux déchèteries d'Etoy et de Morges. Cette délocalisation a certainement eu un impact sur le total des déchets récoltés.

La taxe individuelle annuelle pour les déchets a baissé au fil des années, passant de Fr. 150.– en 2012, à Fr. 120.– en 2014 et à Fr. 108.– depuis 2018. Elle est maintenue au même prix pour 2021, soit Fr. 108.–.

La taxe entreprise, initialement de Fr. 200.–, se monte à Fr. 180.- depuis 2019. Les nouvelles sociétés sont exonérées de la taxe durant l'année de leur création depuis cette même année. Cette taxe est également maintenue au même prix pour 2021, soit Fr. 180.00.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mai 2021/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, vice-syndique, au 079 354 15 83